



## **Compte rendu du comité directeur du 6 mai 2015 à**

**19 h 30**

**Excusés** : CHEVASSU Jean, MUZARD Jacques, FERRY Jacques, CERISIER Patrick, RASSAT Gilles

**Absents** : BONNAZ Olivier FRESSONNET Maxime, LAVIGNE DELVILLE Bertrand

### **1 . Approbation du compte rendu du 26 mars 2015**

**Approbation : à l'unanimité**

### **2 .Information sur les dépenses engagées pour l'étude de la rénovation du Refuge de la Pointe Percée.**

Alain Fleuret présente les faits. Jacques Piétu avait conduit une étude sur la Pointe Percée, avec l'accord du comité directeur, en 2012.

L'étude a été menée par le cabinet Masson, une entreprise d'Annecy le vieux, un économiste, un acousticien, un bureau d'études fluides.

Les prestataires ont conduit une esquisse, puis un avant-projet sommaire avec des plans pour une somme de 17 800 euros, et enfin un avant-projet détaillé 18 156 euros.

Un courrier de la FFCAM a demandé à Jacques Piétu d'arrêter le projet.

Jacques Breton indique que c'est le Compte bancaire de la Fédé dont le club est mandataire : donc le montant des factures a été prélevé sur ce compte.

Jacques Breton précise la convention de gestion liant la FFCAM au Club d'Annecy pour les refuges. Art 4. Page 3 : « le gestionnaire sera tenu de :[ :...] élaborer les projets d'aménagement et de construction ainsi que les programmes techniques et financiers pour les soumettre à la FFCAM et proposer un responsable d'opération si nécessaire.

Dominique Lavorel demande s'il existe un projet actuellement.

Alain Fleuret précise qu'il est nécessaire d'avoir une UTN sur le territoire et il faut donc attendre la décision du SCOT. René Christin précise qu'une réunion avait eu lieu avec la mairie du Grand-Bornand et l'étude tient compte des remarques de la mairie. L'étude peut donc être reprise.

La FFCAM devrait publier un livre blanc sur l'état des refuges en mai.

René Christin informe qu'à la fin 2014, il n'y avait pas de commission constituée au niveau de la CCVT (Communauté de Communes du Val de Thônes, organe décisionnaire), à la suite des dernières élections municipales. La mairie du Grand Bornand est preneuse pour la rénovation du refuge de Gramusset.

Raymond Béruard souligne que la FFCAM a rénové le refuge du Souffle, qui n'a que 400 nuitées.

Alain Fleuret précise que le refuge du Parmelan fait l'objet aussi d'un projet que le club souhaite conduire dans les meilleurs délais.

### **3 . Gestion des arrhes pour la réservation des refuges**

Raymond Béruard a fait une proposition de modification pour les jeunes et la réservation des refuges. Pour les arrhes, c'est au CAF de prendre l'éventuel risque de perdre le montant lié au défaut de participants. Extrait de la note sur l'organisation des collectives adoptée en 2013 :

1°) « Le jeune fait une demande de remboursement auprès du club après la sortie club »

2°) Si l'organisation de la sortie club nécessite la réservation d'un hébergement avec versement d'un acompte, cette réservation pourra être réalisée par le club après accord du trésorier. Le remboursement se fera immédiatement après la sortie par l'encadrant.

#### **Propositions de changement :**

1°) « La demande de remboursement est à l'initiative de l'encadrant. Pour cela, il informe le secrétariat, de préférence par mail, en indiquant les nom et prénom du jeune, les lieux et date de la sortie, la somme à rembourser. L'encadrant invite le jeune à récupérer cette participation auprès du secrétariat ».

2°) « Organisation des sorties-club nécessitant la réservation d'un hébergement (refuge, gîte, hôtel, etc.)

La gestion de la réservation auprès de l'hébergeur (confirmation en temps utile et annulation éventuelle) est de la responsabilité de l'encadrant.

Afin de permettre la participation de tout adhérent (nouveau, actif, etc.) et la bonne gestion de la sortie, la prise des inscriptions se fera à une date « raisonnable » et affichée. En cas de forte demande, la sélection des participants est à la diligence de l'encadrant.

Lors de l'inscription, l'encadrant demandera des arrhes. En cas de désistement du participant ou d'annulation de la sortie, les arrhes seront remboursées au participant, déduction faite des frais engagés en particulier si des arrhes sont conservées par l'hébergeur.

S'il s'avère nécessaire de réserver l'hébergement bien avant la date d'inscription, le club fait l'avance des arrhes ou acompte soit en établissant un chèque au nom de l'hébergeur soit en remboursant immédiatement l'encadrant. Le remboursement au club se fera dès que possible et au plus tard immédiatement après la sortie par l'encadrant. Ce remboursement est de la responsabilité de l'encadrant.

C'est donc bien le club qui assume le risque en cas d'inscriptions insuffisantes voire nulles si l'hébergeur refuse de rendre les arrhes. »

### ***Approbation à l'unanimité des changements proposés***

#### **4. Bilan de l'activité ski alpin**

Jacques Muzard est absent. Alain Fleuret précise qu'il a proposé à tous les représentants du ski alpin d'avoir une représentation à ce comité.

Jacques Breton indique qu'il a tenu un tableau en valeur et en quantité des recettes et des dépenses. Les pertes s'élèvent à 1 458 € pour les sorties du dimanche, car et forfait. L'activité ski piste achète et revend des cartes USCA : ventes pour 2 100 euros. Il y a aussi des cours pour 2 043 euros ; Le prix de la sortie est à 35 EUROS est c'est plus cher que dans les autres clubs.

Roger Zanini (représentant du ski) a présenté au trésorier des comptes, et il arrive à une moyenne de 35 euros 11.

Certaines précisions sont apportées par Jacques Breton. Lorsque le compte bancaire du ski (compte finissant par 47) est à découvert, l'automate du Crédit Mutuel compense en prenant sur les comptes d'épargne du club. Le car est mutualisé avec le SIAM.

Cette situation concernant le ski de piste est constatée depuis 4 ans, par Jacques Breton.

En reconstituant les recettes de chaque sortie, elles sont toutes négatives, sauf pour l'Espace Diamant.

Il est attendu un responsable de manière à rendre compte de l'activité du ski alpin. On propose l'organisation d'une réunion en Bureau restreint avec les représentants du ski alpin.

## **5 .Point sur les formations**

Un récapitulatif est effectué depuis un an. Lorsqu'un caïstie veut faire un stage, il contacte un responsable de stage qui lui remet une fiche d'inscription et on ne sait pas s'il a été admis ensuite, ni même s'il a participé au stage.

Le Comité Régional, la FFCAM finance : est-ce normal qu'une formation soit financée et qu'il n'y ait pas d'engagement par le stagiaire à encadrer des sorties.

René Delieutraz souligne qu'un engagement est signé lors de l'inscription.

Dominique Lavorel relève que l'engagement est mis en avant avec un esprit bénévole.

Raymond Bérnard indique que le responsable d'activité doit vérifier les aptitudes du postulant à la formation.

Philippe Gabaud reprend l'idée qu'on ne peut forcer une personne à faire du bénévolat.

René Christin indique que lorsqu'on repère une personne apte à encadrer, il faut la stimuler, et par conséquent lui indiquer les façons de parvenir au brevet d'initiateur.

Alain Fleuret ne signera dorénavant que les inscriptions proposées par le responsable d'activité.

Raymond Bérnard soulève le problème du suivi administratif des formations.

Pascal Sanctus a participé à une réunion du grand parcours de Chamonix, où a été soumis le livret de formation. L'initiateur remplit le livret en fonction des compétences acquises au cours des formations. Il devra être retranscrit sur extranet par le responsable d'activité.

René Delieutraz s'interroge sur les responsabilités de l'initiateur vis-à-vis de la vérification des compétences. Le carnet de progression a toujours existé, mais il est difficile d'attester des compétences.

## 6 . Questions diverses

Philippe Gabaud informe que le CAF Annecy garde la trésorerie de la fête de l'escalade ; la Slackline est autorisée sur les gymnases d'Evire et Baudelaire, pendant les créneaux d'escalade. Une réunion des élus a été faite en avril, on ne connaît pas le retour. À la dernière réunion de la C2A, il y avait du monde présent. Cette activité mobilise sur Annecy. Il faut voir si certains initiateurs escalade sont intéressés par cette activité. Chaque club achète les slacks. Des tapis sont nécessaires, un règlement intérieur a été rédigé par Laurent Hennebo.

Le logo (cf celui de l'en-tête du compte rendu) est adopté et sera décliné au fur et à mesure par François Béruard.

Le minibus serait livré le 15 juillet.

Janine Ducruet pose la question de l'opportunité de la communication dans les médias ; les articles sur le site ne sont pas à jour dans la rubrique « pratiquer », comme par exemple pour la raquette. Une confusion existe entre les activités « pratiquer » et les comptes rendus de sortie. La revue programme est difficile d'accès sur le site internet.

René Delieutraz demande s'il est intéressant de mettre en ligne les anciennes revues du club. Elles seront mis sur un support numérique à la bibliothèque.

Dominique Lavorel s'interroge sur la faisabilité d'une mise en ligne des inscriptions pour l'accès à la SAE et le fait de mettre en ligne le règlement intérieur de l'accès escalade.

Elle reprend l'idée que lors d'une sortie avec un jeune, le jeune ne verse que la quote-part déduction faite de la réduction de 50%, pour éviter les multiples remboursements du club aux jeunes.

Une remarque est émise par René Delieutraz concernant les absences des membres du Comité Directeur issus du surf de randonnée.

Vous pouvez adresser vos suggestions et propositions d'amélioration pour la prochaine réunion de **bureau** à l'adresse suivante : [secretariatgeneral@cafannecy.fr](mailto:secretariatgeneral@cafannecy.fr)

**Prochaine réunion du Bureau : 10 JUIN 2015 à 18 h 30**

**Prochaine réunion du comité directeur : MARDI 30 juin 2015.**

**Chantal ABRY**  
Secrétaire générale

**Alain FLEURET**  
Président